

Compte rendu de l'audience du 18 décembre 2015 accordée par le Recteur J.-F. Chanet à la délégation de l'ARELAB

La délégation était composée de Brigitte Planty, présidente de l'ARELAB, de Camille Bodin et Sylvie David, membres du Conseil d'administration de l'ARELAB.

La demande d'audience était à l'initiative d'Augustin Guillot, IA-IPR, qui avait souhaité que le Recteur rencontre des membres de l'ARELAB à propos de la place des langues anciennes dans la réforme des collèges.

Outre la délégation de l'ARELAB, étaient donc présents à l'audience Augustin Guillot et Anne Franco, chargée de mission pour les langues anciennes auprès de l'Inspection.

L'audience s'est déroulée dans un climat d'écoute et a duré environ une heure et quart.

A. Guillot a tout d'abord pris la parole pour exposer les raisons qui l'avaient conduit à susciter cette rencontre.

Le Recteur a ensuite présenté sa position sur la mise en œuvre de la réforme dans l'académie pour les langues anciennes : sa volonté est de maintenir leurs enseignements dans les limites des moyens alloués par le ministère, notamment par l'instauration de mécanismes financiers de compensation en faveur des petits établissements, et de profiter des EPI comme d'une opportunité pour revaloriser ces disciplines.

La question de la mise en place concrète de la réforme a ensuite été abordée.

Il est précisé que l'EPI « Langues et cultures de l'Antiquité » peut intervenir à tout moment du cycle ; il suffit qu'il soit adossé aux disciplines de l'enseignement (histoire, français, maths, etc.).

B. Planty demande si la réforme ne risque pas de mettre à mal le statut du professeur de lettres classiques, l'amenant à prendre en charge systématiquement à la fois l'enseignement de complément et l'EPI « Langues et cultures de l'Antiquité », éventuellement sur plusieurs établissements, là où on manque de professeurs de lettres classiques.

Il lui est répondu que l'EPI « Langues et cultures de l'Antiquité » n'incombe pas nécessairement au professeur de lettres classiques ; est posée alors la question de la place du latin dans la formation des professeurs de lettres modernes. Le Recteur indique que les formateurs RPC (Réforme Pédagogique du Collège) devront être particulièrement attentifs à la place du latin dans la formation et renforcer les compétences des enseignants de lettres modernes dans ce domaine.

S. David s'inquiète de l'avenir du grec qui risque de disparaître avec la réforme. Le Recteur estime que l'EPI peut être un moyen de faire découvrir à un plus grand nombre cette discipline.

A. Guillot intervient à nouveau pour affirmer en effet que l'EPI peut constituer une porte d'entrée dans un enseignement de complément ; de même, la découverte, dans le cadre du cours de français, des apports du latin et du grec à la langue française, conformément aux nouveaux programmes, peut donner l'envie d'approfondir ses connaissances ; on doit, ajoute le Recteur, pouvoir augmenter ainsi le nombre de latinistes. Certaines expériences déjà menées dans l'académie sont citées en exemple, qui montrent l'apport des disciplines non littéraires aux Langues et cultures de l'Antiquité (projets alliant LCA et Physique-chimie sur les noms des éléments chimiques, Maths et Technologie pour la réalisation d'une maquette d'un théâtre antique) : l'interdisciplinarité crée une dynamique qui peut inciter les élèves à se tourner ensuite vers l'enseignement de complément.

S. David relève le paradoxe que constitue le fait d'imposer une pédagogie que les professeurs de lettres classiques pratiquaient déjà spontanément et avec bonheur, l'interdisciplinarité étant inhérente à leur enseignement dont la spécificité est de recouvrir trois matières, le français, le latin et le grec, ces matières étant elles-mêmes au carrefour de l'histoire, de la philosophie, des langues, des arts, des mathématiques... Le Recteur répond que la pédagogie interdisciplinaire n'est pas pratiquée partout spontanément et que, selon lui, sa généralisation contribuera à faire sortir les langues anciennes de leur isolement culturel.

B. Planty exprime l'inquiétude des professeurs de lettres classiques à propos de la continuité de l'enseignement de complément. Le Recteur répond que le choix de l'enseignement de complément est au minimum annuel et qu'une année de latin vaut toujours mieux que pas d'année de latin du tout. Il revient aux professeurs de convaincre les élèves de poursuivre leur enseignement de complément. En fait, il n'y a pas tellement de changement par rapport au système précédent puisque, dans les textes, il était dit jusqu'à présent que le latin « avait vocation » à être poursuivi, sans que ce soit une

obligation. Le réel changement vient de l'allègement de l'horaire, réduit d'une heure pour chaque niveau, ce qui rend l'enseignement de complément d'un accès plus facile.

B. Planty rétorque qu'une heure en cinquième, c'est vraiment très peu.

Elle évoque alors la question de l'enseignement du bilinguisme ou ECLA (Enseignement Conjoint des Langues Anciennes), pratiqué par un certain nombre de collègues dans l'académie, dont elle-même. Pour permettre le maintien de cette pédagogie qui suscite un réel intérêt de la part des élèves et des parents, il faut disposer de deux heures en cinquième. Le Recteur répond que la possibilité d'obtenir deux heures relève alors de l'autonomie des établissements.

S'engage alors une discussion sur l'autonomie des établissements. Le Recteur souligne que la difficulté d'établir la continuité des enseignements se pose aussi pour les langues vivantes : selon le secteur dont dépend l'élève, il n'aura pas forcément la même offre. Il ne faut pas cependant dramatiser les enjeux : l'homogénéité existe sur le territoire mais il y a une autonomie des équipes au service des élèves dont les profils sont variés sur le territoire. L'adaptation des professeurs à leur public est nécessaire : c'est une question de responsabilité. On peut inciter les enseignants à mener des projets spécifiques en équipe pour les besoins des élèves mais on ne peut pas pousser trop loin les injonctions : les professeurs doivent s'approprier la réforme.

C. Bodin demande si le système des points supplémentaires obtenus au Brevet des collèges grâce à l'option latin est maintenu : le Recteur répond par l'affirmative.

B. Planty pose la question de la continuité entre le collège et le lycée : le Recteur indique qu'une réflexion n'a pour le moment pas été menée à ce sujet.

À propos de la possibilité de garder deux groupes de latin pour un même niveau comme cela existe dans certains établissements, le Recteur redit que cela relève de la politique de l'établissement concerné par cette situation.

A. Franco souhaite savoir si on peut mettre à profit les heures d'accompagnement personnalisé pour introduire du latin et du grec dans la perspective de la remédiation en orthographe et du travail sur le lexique ; le Recteur répond que cette idée est tout à fait intéressante.

En guise de synthèse, le Recteur souligne sa volonté d'assurer la continuité du parcours des élèves, la DGESCO se préoccupant de son côté de la continuité territoriale. Il aura à cœur de répartir les moyens en donnant un peu plus aux établissements qui en ont le plus besoin.

Il pense que la réforme peut permettre aux professeurs de lettres classiques de sortir de leur isolement : on peut espérer que les plus éclairés des professeurs de sciences, dès lors qu'ils seront associés aux professeurs de lettres classiques pour mener à bien un EPI, appuieront ces derniers.

Il conclut en déclarant que les professeurs de lettres classiques doivent être non pas dans la déploration, mais dans l'offensive, avec la volonté de développer les liens avec les autres disciplines.

Au besoin, il pourra rédiger un document envoyé dans les établissements afin de contribuer à la réflexion sur la question des langues anciennes.

La délégation de l'ARELAB remercie le Recteur, l'IA-IPR et la collègue chargée de mission pour le temps qu'ils lui ont consacré et pour la qualité de l'écoute qui a favorisé les échanges.

Compte rendu rédigé par C. Bodin, S. David et B. Planty

Malgré l'attitude compréhensive et la bonne volonté de M. le Recteur, nous restons résolument opposés à la réforme du collège, qui ne peut que fragiliser encore nos disciplines et le système éducatif dans son ensemble, d'autant que les moyens ne sont pas à la hauteur des efforts de réorganisation imposés aux enseignants.